



Droit sur le relevé bancaire

Par **jems35**, le **08/08/2012** à **06:16**

Bonjour,

pour mieux expliquer ma question je vous expose les faits
je suis marié sous un contrat mariage et mon épouse et moi nous avons deux compte
bancaire séparé sans aucune procuration

ma banque envoie la copie de mes relevés bancaire à mon épouse bien que je leur ai déjà
exprimé ma colère de cette pratique par lettre ceci n'a fait aucun effet.

Mes questions:

la banque a t'elle le droit de d'informer mon épouse de mon état bancaire du fait que nous
sommes sous contrat de mariage et en compte séparé???

est ce que je peux saisir la justice de ce dysfonctionnement?????

que dit la loi dans ce domaine???
dans l'attente de vous lire, merci
cordialement